



Discours du Président Niasse lors de la séance d'ouverture de la session ordinaire unique de l'année 2021- 2022

Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions,

Honorables Collègues Députés,

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Secrétaires élus,

Monsieur le Premier Questeur,

Madame le Deuxième Questeur,

Messieurs les Présidents de Groupes parlementaires,

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Commissions permanentes,

Monsieur le Rapporteur général,

Monsieur le Représentant des Non-inscrits,

Madame la Secrétaire générale,

Monsieur le Directeur du Cabinet,

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Directeurs et Chefs de Service,

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Chers Concitoyens,

Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations aux membres du Bureau qui viennent d'être élus, pendant cette séance d'ouverture de la Session Ordinaire Unique 2021-2022.

J'élève des prières pour que notre Créateur continue de nous inspirer et qu'ensemble, nous puissions mener à bien les missions qui nous sont dévolues.

Certes, camper le contexte actuel est un exercice complexe, mais je voudrais souligner les conséquences de la Pandémie de la Covid 19 et saluer la pertinence des mesures hardies prises par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky Sall, notamment aux plans économique et social, pour amortir le choc, et à éviter la récession.

C'est le lieu d'adresser nos félicitations au Président de la République et au Gouvernement, qui ont su percevoir, avec lucidité, les messages des tensions de mars 2020. La relance de l'économie et les efforts exceptionnels consentis en faveur de l'emploi des jeunes sont les corollaires de cette volonté politique qui permet de garder la flamme de l'espoir.

Le long processus du vote du Projet de Lois de Finances de l'année 2022, nous permettra de revenir largement sur tous ces sujets.

Mes chers Collègues,

Je sais que vous travaillez, plus particulièrement dans cette période qui s'ouvre, dans des conditions qui vous contraignent à redoubler d'efforts, de manière continue, loin de vos bases et de vos familles.

Lors de la séance d'ouverture de la Session Ordinaire Unique qui s'est écoulée, je vous avais



annoncé la concrétisation progressive de notre commune volonté d'œuvrer à la modernisation de l'Assemblée nationale, pour permettre aux Députés et aux personnels administratifs de remplir leurs missions dans de meilleures conditions, avec plus d'efficacité et plus d'efficience.

Après la première mission d'Experts de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), en décembre 2019, une deuxième mission a été effectuée au mois d'avril 2021, en étroite collaboration avec les Services de l'Administration de l'Assemblée nationale, sous la coordination de l'Honorable Député Abdou Mbow, premier Vice-président assisté de Madame la Secrétaire générale, Joséphine Diallo et de Madame Penda Ndiaye Cissé, Conseillère technique dans mon Cabinet, chargée de la Coopération internationale.

Le document de projet élaboré à l'issue de la dernière mission d'Experts de la KOICA a fait l'objet d'une requête de financement, pour un montant de six (6) millions de dollars, requête présentée par le Ministre de l'Economie, de la Coopération et du Plan du Sénégal, au Gouvernement de la République de Corée. Je voudrais à ce stade saluer la diligence avec laquelle le Chef de l'Etat nous a accompagné dans cette phase particulièrement importante.

Le financement a été approuvé par les Autorités coréennes et le Projet sera exécuté par la KOICA, en Collaboration avec l'Assemblée nationale du Sénégal, qui a l'opportunité d'exprimer ses besoins. La durée d'exécution du Projet est prévue de 2021 à 2024.

Le Projet comporte des volets importants que je résume ci-après : l'installation d'un système de vote électronique, la gestion électronique des données qui seront numérisées et sauvegardées, le renforcement des capacités de Députés et des Personnels administratifs selon des thèmes identifiés, la poursuite de la modernisation de la Direction des Archives et de la Documentation qui avait démarré avec des partenaires comme l'Union Européenne l'USAID et l'ONG 3D. Ces innovations permettront une ouverture plus visible de l'Assemblée nationale aux plans national et international, et une plus grande accessibilité des informations contenues dans ses fonds documentaires, qui renferment des richesses insoupçonnées.

Naturellement, l'Assemblée nationale prendra en charge la reconfiguration de l'Hémicycle, pour une utilisation optimale de l'espace, en traitant également les aspects liés à la sécurité.

Je ne saurais conclure sans évoquer le dossier en cours, qui porte sur le trafic présumé de passeports diplomatiques, où des Députés sont incriminés.

Je puis vous assurer que la demande de levée de l'Immunité parlementaire de nos Collègues sera traitée conformément à la Constitution du Sénégal et au Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, dans le strict respect des procédures. J'y veillerai personnellement, à chaque étape avec toutes les instances compétentes et les Députés concernés, comme nous l'avons toujours fait, dans la transparence absolue.

Ni le Président de l'Assemblée nationale, ni les instances de l'Institution ne sont des prestidigitateurs qui créent, en un tournemain, des dossiers portant sur la levée de l'Immunité parlementaire de Députés. La procédure est encadrée par la Loi, du début à la fin, dans un continuum régi par le Droit, conformément à l'article 52 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale.

Une fois que la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains se sera réunie pour la constitution de la Commission ad hoc de 11 membres, au prorata des Groupes parlementaires et des Non-inscrits. Une séance plénière devra en ratifier la composition. Il appartiendra alors à la Commission ad hoc de présenter un rapport, lors d'une séance plénière qui sera consacrée à ses conclusions. N'interviendront dans le débat, que le Président et le Rapporteur de la Commission, le Gouvernement, le Député concerné ou son défenseur et un orateur contre. Enfin, il sera procédé à un vote à main levée.

Mes chers Collègues,

J'ai voulu partager avec vous ces préoccupations, pour souligner l'ampleur et la diversité des tâches qui nous attendent, dans un contexte où le calendrier républicain nous interpelle, en élargissant le champ de notre action.

Je vous remercie de votre attention.

Moustapha Niasse



Publié le 14 octobre 2021